



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg
T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL

Département de l'économie, de la formation
et de la recherche DEFR

Monsieur Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Palais fédéral est
3003 Berne

Courriel : wp-sekretariat@seco.admin.ch

Fribourg, le 9 septembre 2025

2025-961

Modification de la loi sur les cartels (réforme des autorités en matière de concurrence) – Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous accusons réception de votre courrier du 13 juin 2025 et vous en remercions. Les documents mis en consultation au sujet du dossier susmentionné ont retenu toute notre attention.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec intérêt de la proposition de réforme des autorités en matière de concurrence, dans le cadre d'une modification de la loi sur les cartels. Il estime que la Commission de la concurrence joue un rôle essentiel pour la qualité de la place économique suisse et pour la compétitivité des entreprises. Dans cette perspective, il est pertinent de séparer les fonctions d'instruction et de décision, d'augmenter l'indépendance de l'organe vis-à-vis d'éventuels intérêts économiques et de limiter la durée des procédures tout en garantissant les droits des parties. Le Conseil d'Etat soutient donc la révision proposée de la loi sur les cartels, qui tient compte de problématiques identifiées à de multiples reprises.

Du point de vue de la politique de la concurrence, les modifications proposées sont susceptibles de contribuer à une application effective et efficace du droit des cartels. Au niveau de la mise en œuvre, nous ne pouvons que souligner le besoin d'agir en ce qui concerne la durée des procédures. L'incertitude juridique liée à cette situation peut porter préjudice aux activités des entreprises concernées.

Vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-François Steiert, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—
à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, pour elle et pour la Promotion économique ;
à la Chancellerie d'Etat.